

## RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'EXAMEN DES CONTRATS PORTANT SUR LE BILAN DE SA HUITIÈME ANNÉE D'ACTIVITÉS

---

### Mise en contexte

La Commission sur l'examen des contrats a déposé le bilan de sa [huitième année d'activités, l'année 2018](#), assorti de recommandations au conseil municipal du 15 avril 2019 et au conseil d'agglomération du 18 avril 2019.

### Commentaires d'ordre général

Dans son rapport, la Commission rend compte du travail accompli et formule quatre recommandations traitant des thèmes suivants : critères d'examen des contrats (R-1); sollicitation des marchés (R-2) recommandations portant sur les outils d'analyse (R-3 et R4). Le comité exécutif souhaite répondre à ces recommandations.

### *Recommandation à l'égard des critères d'examen*

#### **R-1**

Que soit éliminée de la liste de critères d'examen de la Commission sur l'examen des contrats la notion de contrat accordé à un consortium.

#### **Réponse à R-1**

Le 25 février 2019, la Commission permanente sur l'examen des contrats a été mandatée, de concert avec le Bureau de l'Inspectrice générale, afin de revoir les critères d'examen établis en 2011 (résolutions CM11 0202 et CG11 0082) et en 2019 (CM19 0114 et CM19 0115). Ce mandat a été inscrit au programme d'activités 2019 et 2020 de la Commission (CM19 0341, CG19 0151, CM20 0134 et CG20 0082). Les travaux de révision ont donc débuté au début de 2019 et se poursuivront dans les prochains mois.

Comme ce critère s'est appliqué à une occasion seulement en près de 10 ans, le comité exécutif prend note du souhait de la Commission de retirer de la liste des critères d'examen la notion de contrat accordé à un consortium et mandate la Direction générale pour retirer cet aspect dans les meilleurs délais.

### *Recommandations visant la sollicitation des marchés*

#### **R-2**

Que l'administration évalue la pertinence de développer et de mettre en œuvre des outils de communication susceptibles de favoriser une plus grande participation des entreprises aux appels d'offres de la ville et des arrondissements

#### **Réponse à R-2**

L'augmentation du nombre de contrats n'ayant obtenu qu'un soumissionnaire conforme n'est pas uniquement justifiée par le manque d'outils de communication auprès des marchés.

En effet, plusieurs autres raisons peuvent expliquer cette situation: marché saturé par un très grand nombre de projets d'envergure (ex.: REM, l'échangeur Turcot ou le pont Samuel-De-Champlain, etc.), hausse substantielle du PTI de la Ville et donc des contrats à accorder, facteurs de risques administratifs pour les entrepreneurs, tels que des délais de réponse ou de paiement, des échéanciers serrés avec des pénalités de retards importantes, etc.

La Ville de Montréal a actuellement recours à tous les moyens requis par le cadre législatif afin de faire connaître ses appels d'offres (publication dans SÉAO et dans les journaux). Une amélioration de l'expérience de faire affaire avec la Ville, ce qui pourrait permettre de rectifier la situation au profit d'une image de marque renouvelée, nous apparaît plus porteur qu'une diversification des outils de communications.

Dans cette perspective, le Service de l'approvisionnement travaille actuellement à un projet de forum annuel avec les fournisseurs potentiels de la Ville. Le premier exercice se déroulera en 2021 et vise à améliorer l'accessibilité aux appels d'offres et l'accompagnement des fournisseurs dans le dépôt d'offres qui rencontrent les exigences de la Ville.

### **Recommandation sur les outils d'analyse**

#### **R-3**

Que l'administration favorise le développement d'espaces collaboratifs entre la Commission sur l'examen des contrats et la Commission sur l'inspecteur général

#### **Réponse à R-3**

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et invite les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats et la Commission permanente sur l'inspecteur général à collaborer davantage dans l'avenir.

Rappelons aussi que le 25 février 2019, la Commission permanente sur l'examen des contrats a été mandatée, de concert avec le Bureau de l'Inspectrice générale, afin de revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082 (CM19 0114 et CM19 0115). Ce mandat a été inscrit au programme d'activités de la Commission (CM19 0341 et CG19 0151). La Commission permanente sur l'inspecteur général pourra également participer à ce chantier.

#### **R-4**

Que l'administration mette en œuvre des moyens favorisant un plus grand partage des connaissances entre les services municipaux en ce qui a trait au coût des divers biens, produits et services et des travaux pour lesquels la Ville sollicite régulièrement les marchés.

#### **Réponses à R-4**

Initiées à partir de 2015, deux démarches de «gestion par activités (GPA)» pour le déneigement et la gestion des matières résiduelles ont permis d'établir des coûts pour certains éléments des activités concernées. Ces données sont rendues disponibles via l'outil *Decimal* à plus d'une centaine d'employés.

D'autres démarches visant à améliorer le partage des données ont également eu lieu :

- Développement d'un outil de partage des connaissances permettant de consulter les contrats octroyés, de faire des recherches spécifiques et de télécharger les résultats via l'outil de visualisation [Vue sur les contrats](#);
- Analyse de coûts des travaux par plusieurs services centraux dans leur domaine d'expertise;
- Élaboration d'une liste uniformisée d'items pour les bordereaux de soumission suite à l'harmonisation des devis techniques d'infrastructures

#### **En conclusion**

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats pour la quantité et la qualité du travail accompli pendant sa huitième année d'existence, en 2018, et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.